

## 1. Accord trouvé entre le Royaume-Uni et l'Union européenne sur le protocole nord-irlandais

**Le Premier ministre britannique Rishi Sunak et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen ont annoncé, lundi 27 février 2023, la conclusion d'un accord sur les dispositions du protocole nord-irlandais**, jamais complètement mis en œuvre depuis sa signature, en 2020. Après des mois de tensions et de négociations entre Londres et Bruxelles concernant la mise en œuvre de ce protocole, les deux dirigeants se sont ainsi félicités de l'ouverture d' « *un nouveau chapitre* » dans la relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Ce nouvel accord, intitulé « *cadre de Windsor* » (*Windsor Framework*) - du nom de la ville à l'ouest de Londres où les deux parties sont parvenues à un compromis - vient ainsi amender l'ancien protocole nord-irlandais adopté en 2020, et entend préserver son objectif principal, à savoir préserver la paix conclue en 1998 par l'accord du Vendredi Saint, tout en évitant l'existence de fait d'une frontière en mer d'Irlande. Ursula von der Leyen a aussi précisé que l'accord devrait permettre d'offrir des « *garanties solides* » pour « *protéger l'intégrité du marché unique européen* ».

Si le protocole a été source de vives tensions entre Londres et Bruxelles depuis la reprise des négociations en juillet 2022, l'arrivée en octobre dernier à *Downing Street* de Rishi Sunak a apporté un apaisement certain.

L'accord devrait également permettre un réchauffement de la relation franco-britannique, à la veille du prochain sommet bilatéral entre les deux États, qui se tiendra à Paris le 10 mars prochain. Il convient toutefois de rester prudent, car ce nouveau cadre demeure un accord de principe et plusieurs étapes doivent encore être franchies.

## 2. Sommet bilatéral franco-britannique à Paris le 10 mars 2023

Annoncée en octobre 2022 par l'Élysée, **la première visite du Premier ministre britannique Rishi Sunak en France se fera le 10 mars 2023 à l'occasion d'un sommet franco-britannique qui se tiendra à Paris**. Par ailleurs, le roi Charles III et son épouse Camilla se rendront en France puis en Allemagne du 26 au 31 mars pour leurs premières visites d'Etat, Buckingham Palace annonçant notamment un discours du roi au Sénat.

Après plusieurs années de relations tendues sous le gouvernement de Boris Johnson, puis brièvement de Liz Truss, l'arrivée de Rishi Sunak a permis la reprise du dialogue entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Le sommet du 10 mars prochain a pour objectif de rétablir des relations apaisées et approfondir la coopération entre la France et le Royaume-Uni.

## I/ UN NOUVEAU CADRE POUR LE PROTOCOLE NORD-IRLANDAIS ET UN PROCHAIN SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE EN PERSPECTIVE

Annexé à l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne du 24 janvier 2020, le protocole nord-irlandais, négocié après le Brexit par l'ancien premier ministre Boris Johnson, devait réglementer la circulation des biens entre l'Irlande du Nord, qui dispose de la seule frontière terrestre avec l'Union européenne, et le reste du Royaume-Uni. Ce protocole avait pour objectif de préserver la paix conclue par l'accord du Vendredi Saint en évitant d'instaurer une frontière terrestre entre l'Irlande et l'Irlande du Nord, tout en protégeant le marché unique européen.

Néanmoins, dès son adoption, le protocole a été source de conflit en raison des formalités pratiques imposées par les contrôles douaniers sur les marchandises de Grande-Bretagne arrivant en Irlande du Nord, et ce même si ces dernières étaient destinées à rester dans la province britannique. Le cadre douanier et réglementaire du protocole nord-irlandais n'a d'ailleurs jamais été appliqué par les pouvoirs publics britanniques.

Suite aux départs consécutifs de Boris Johnson et Liz Truss du gouvernement britannique, le protocole nord-irlandais est devenu un sujet interne pour le nouveau premier ministre Rishi Sunak, confronté à l'opposition des partisans du Brexit « dur » et à celle des unionistes du *Democratic Unionist Party* (DUP), rétifs à toute remise en cause de l'appartenance de l'Irlande du Nord au Royaume-Uni. Les unionistes se sont vivement opposés à l'application *de facto* du droit européen dans la province britannique, jusqu'à bloquer le fonctionnement de l'exécutif local.

### 1. Un compromis trouvé entre Bruxelles et Londres au travers du « cadre de Windsor »

#### 1.1. Un assouplissement des contrôles et formalités pour les marchandises allant de Grande Bretagne vers l'Irlande du Nord.

L'accord annoncé le 27 février par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et le Premier ministre britannique, Rishi Sunak, a pour but de **réduire drastiquement les contrôles douaniers, sanitaires et phytosanitaires imposés aux marchandises allant de Grande Bretagne vers l'Irlande du Nord.**

Sujet principal de discordes et de revendications de la part du gouvernement britannique, le nouvel accord devrait mettre fin aux entraves logistiques au commerce entre les deux parties du pays. **Concrètement, les produits arrivant de Grande-Bretagne vers l'Irlande du Nord pour y rester ne seront plus soumis aux mêmes contrôles que ceux voués à être ensuite exportés vers la République d'Irlande, c'est-à-dire vers l'Union européenne.** Cette logique s'appliquera notamment aux colis destinés aux particuliers, et aux médicaments.

Une solution a ainsi été trouvée pour l'accès par les citoyens d'Irlande du Nord à tous les médicaments dans les mêmes conditions que les citoyens du reste du Royaume-Uni. Un nouvel étiquetage permettra que ces médicaments n'entrent pas sur le marché unique de l'UE. Ces médicaments seront autorisés et mis sur le marché en Irlande du Nord conformément aux règles et aux normes britanniques, et non plus européennes.

Certains changements de taux de TVA ou autres droits décidés par Londres pour le Royaume-Uni, par exemple sur l'alcool, s'appliqueront à l'Irlande du Nord, tandis que les contraintes pour envoyer et vendre dans la province des animaux ou certains végétaux seront supprimées. Ainsi, un simple document de voyage pour animaux de compagnie et une déclaration du propriétaire indiquant que l'animal ne se rendra pas dans l'UE suffiront pour voyager entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

Cet allègement des contrôles et des formalités reposera néanmoins sur certains « garde-fous », basés sur « trois piliers : un système d'opérateurs de confiance doté d'un processus d'autorisation et de suivi rigoureux ; un échange de données sur les mouvements de marchandises permettant d'effectuer des évaluations des risques ; et des procédures renforcées, telles qu'une surveillance accrue du marché, afin de garantir que ces biens seront consommés uniquement en Irlande du Nord. Des garanties spécifiques sont prévues pour la circulation des produits agroalimentaires, notamment un étiquetage approprié et des installations de contrôle SPS, qui refléteront également le statut de longue date de l'île en matière de santé animale et végétale. »<sup>1</sup>

#### Solutions trouvées dans l'accord pour les produits agro-alimentaires<sup>2</sup>

L'UE et le Royaume-Uni se sont mis d'accord sur **des règles et procédures nouvelles et simplifiées pour l'entrée en Irlande du Nord**, en provenance de Grande-Bretagne, de certains produits agroalimentaires de détail lorsque ces produits sont destinés à la consommation finale en Irlande du Nord :

- Utilisation d'un certificat unique général pour les chargements mixtes de marchandises agroalimentaires ;

- Réduction drastique des contrôles d'identité des produits : jusqu'à 5 % lorsque toutes les mesures de protection sont en place. Les contrôles physiques seront effectués en fonction des risques et selon une approche fondée sur le renseignement ;

- Application des normes de santé publique britanniques (par exemple, le niveau des additifs alimentaires) aux marchandises transportées pour la consommation finale en Irlande du Nord. Les viandes réfrigérées, telles que les saucisses, auparavant interdites, sont désormais autorisées ;

- Suppression des certificats pour les produits biologiques et le vin ;

- Possibilité de déplacer des marchandises originaires du reste du monde vers l'Irlande du Nord en passant par la Grande-Bretagne lorsque les conditions britanniques sont identiques à celles de l'UE (liste spécifique de produits, y compris l'agneau et les légumes néo-zélandais).

\*\*\*\*

#### Plusieurs mesures sont prévues pour protéger l'intégrité du marché unique de l'UE :

- Construction d'installations d'inspection sanitaires et phytosanitaires (SPS) opérationnelles, par le Royaume-Uni, donnant également aux représentants de l'UE l'accès aux bases de données informatiques britanniques pertinentes ;

- Étiquetage « non destiné à l'UE » pour garantir que les produits restent en Irlande du Nord et ne portent pas atteinte à la santé publique et à la protection des consommateurs dans l'UE ;

<sup>1</sup>Déclaration politique de Windsor par la Commission européenne et le gouvernement du Royaume-Uni : <https://commission.europa.eu/system/files/2023-02/political%20declaration.pdf>

<sup>2</sup>Site de la Commission européennes. Questions et réponses : accord politique de principe sur le cadre de Windsor, une nouvelle voie pour le protocole sur l'Irlande / l'Irlande du Nord : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_23\\_1271](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_23_1271)

- Réduction progressive des contrôles d'identité des produits au fur et à mesure que les exigences en matière d'étiquetage seront remplies ;
- Suivi du mouvement des marchandises de détail, traçabilité et liste des établissements agréés d'expédition et de réception ;
- Possibilité de suspendre partiellement ou totalement les facilités pour résoudre des problèmes spécifiques ou des manquements systématiques aux nouvelles dispositions.

### 1.2. La compétence de la Cour de justice de l'UE maintenue en Irlande du Nord, mais assortie d'un contrôle parlementaire (« frein de Stormont »)

#### **Le rôle de la Cour de justice de l'UE en Irlande du Nord, une ligne rouge pour la Commission européenne, a quant à lui été maintenu.**

Le nouveau « cadre de Windsor » prévoit toutefois, la création d'un « frein » (« frein de Stormont ») à disposition du Parlement nord-irlandais, qui permettra à 30 de ses membres de demander au gouvernement britannique de mettre un terme à l'application en Irlande du Nord de dispositions modifiées ou remplaçant de certaines dispositions du droit de l'Union listées dans le protocole selon des conditions très précises.

Ce « mécanisme d'urgence » n'enlèvera toutefois pas à la Cour de justice européenne « le dernier mot » en ce qui concerne les règles régissant le marché unique toujours en vigueur dans la province d'Irlande du Nord, a insisté la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. Le frein ne s'applique qu'aux nouvelles règles de l'UE « qui auraient un effet significatif et durable sur la vie quotidienne des communautés d'Irlande du Nord ». L'accord prévoit que ce mécanisme soit déclenché dans les circonstances les plus exceptionnelles et en dernier recours, selon un processus bien défini, énoncé dans la déclaration unilatérale du Royaume-Uni sur la participation des institutions de l'accord du Vendredi Saint de 1998 et dans le cadre de l'article 13 du protocole.

Si le « frein de Stormont » a été interprété comme un élément fort des négociations pour permettre un consensus au Royaume-Uni et l'adoption de ce nouvel accord, il constitue toutefois **une concession modérée de la part de la Commission en matière de gouvernance**. En pratique, le blocage par les législateurs de Belfast pourrait conduire l'Union européenne à prendre des mesures unilatérales pour remédier aux difficultés et impliquer la formation d'un panel d'arbitrage, concernant la conformité de l'activation du « frein » aux conditions prévues dans la déclaration unilatérale du Royaume-Uni.

### 1.3. L'abandon définitif du « Northern Ireland Protocol Bill » et des procédures d'infraction lancées par la Commission européenne

Ce compromis devrait permettre un renouveau dans les relations entre le Royaume-Uni et l'UE, dont les relations ont été mises à mal par des mois d'opposition et de tensions. **Le conflit avait notamment été renforcé depuis l'annonce, en juin 2022, du « Northern Ireland Protocol Bill »** par l'ex-Premier ministre britannique Boris Johnson. Ce texte était destiné à donner au gouvernement britannique les moyens de s'affranchir de l'application du protocole nord-irlandais, révoquant ainsi unilatéralement le protocole initial conclu en 2020 entre les deux parties. L'annonce de ce projet de loi avait donné lieu à un conflit diplomatico-judiciaire entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, mettant en pause toute négociation au sujet du protocole nord-irlandais.

**En réponse, la Commission européenne avait lancé le 15 juin 2022 de nouvelles procédures d'infraction contre le gouvernement britannique.** Les eurodéputés avaient également vivement condamné les actions unilatérales du Royaume-Uni et ce projet de loi britannique remettant en cause l'accord de retrait signé avec l'UE et son protocole sur l'Irlande du Nord.

Avec l'adoption de l'accord de Windsor ce lundi, **le Royaume-Uni a officiellement abandonné son projet de loi visant à démanteler le protocole nord-irlandais**, tandis que la Commission européenne a mis de côté ses menaces de procédures d'infraction.

#### 1.4. Un accord qui doit encore convaincre au Royaume-Uni...

**Si le cadre de Windsor a été approuvé par le Premier ministre et la présidente de la Commission européenne, Rishi Sunak a annoncé qu'il serait soumis au vote du parlement.** Aucune date n'a cependant été avancée, le Premier ministre britannique souhaitant donner aux députés le temps de prendre connaissance du nouvel accord.

**Rishi Sunak doit désormais convaincre dans son pays**, notamment dans le camp des eurosceptiques et celui des unionistes nord-irlandais, vivement opposés à tout contrôle douanier en mer d'Irlande. Les premières réactions recueillies au sein des principaux partis politiques laissent néanmoins penser que l'accord pourrait rassembler une majorité d'avis favorables, contrairement à l'opposition à laquelle s'était heurtée Theresa May en 2019.

**Les principaux groupes d'opposition au parlement (Labour, Scottish National Party) ont annoncé leur intention de voter cet accord.** Le leader travailliste Keir Starmer a déclaré que son parti était susceptible de soutenir tout accord que le gouvernement conclurait avec l'UE, ajoutant que le parti travailliste n'était pas divisé sur la question. Jusqu'à présent, l'aile droite du Parti conservateur britannique, dont l'opposition était redoutée, a réagi de manière plutôt positive. **L'ancien Premier ministre Boris Johnson a, quant à lui, indiqué qu'il trouverait « très difficile de voter » l'accord, sans dire clairement qu'il voterait contre le texte.**

Le Premier ministre irlandais Leo Varadkar a lui salué « *le niveau d'engagement entre le gouvernement britannique, la Commission européenne et les partis d'Irlande du Nord au cours des derniers mois* ». Les partis nationalistes du Sinn Féin et le SDLP (*Socialist Democratic and Labour Party*) soutiennent le protocole, le Sinn Féin étant favorable car il empêcherait une frontière dure sur l'île d'Irlande. **Michelle O'Neill, cheffe du parti républicain Sinn Féin, a ainsi salué le nouvel accord** et appelé les unionistes du DUP, qui boycottent depuis un an les institutions locales, à « *rejoindre les autres partis et faire fonctionner* » les institutions politiques en Irlande du Nord. **Le chef du parti unioniste démocrate (DUP), Jeffrey Donaldson, a de son côté indiqué que le parti « prendrait le temps » d'examiner l'accord**, avant de se positionner, mais a toutefois salué quelques progrès de nature à régler les préoccupations qui avaient conduit le DUP à boycotter l'Assemblée législative de Stormont, a rapporté la *BBC*.

**Le « cadre de Windsor » ne sera un succès politique pour Rishi Sunak qu'à la condition qu'un gouvernement se forme à Belfast.** Mais la pression est désormais au plus fort. James Cleverly, ministre britannique des Affaires étrangères, estime qu'il serait « *extrêmement décevant* » que le DUP continue de refuser de siéger au parlement de Stormont. Malgré ses positions radicales, le parti est poussé au compromis par deux facteurs. D'abord, le fait que la majorité des responsables politiques et des milieux d'affaires nord-irlandais sont en faveur d'un accord sur le protocole. Ces derniers ont d'ailleurs salué hier le

compromis. Ensuite, la menace de Londres de convoquer des élections locales, risquées pour le DUP alors que, l'an dernier, il a été devancé de manière historique par le Sinn Féin.

**Le Premier ministre Rishi Sunak s'est ainsi rendu ce mardi 28 février en Irlande du Nord** pour tenter de convaincre les différentes parties d'adhérer à ce nouvel accord.

#### 1.5...et qui nécessite des traductions législatives

**Une réunion du comité mixte de l'accord de retrait aura lieu dans les prochaines semaines** afin d'adopter les mesures nécessaires pour traduire les solutions communes pertinentes en engagements juridiquement contraignants en faisant pleinement usage des pouvoirs que lui confère l'accord de retrait.

**En outre, la Commission a présenté le 27 février des initiatives législatives** dans les domaines des normes sanitaires et phytosanitaires, des médicaments et des contingents tarifaires, visant à refléter ce nouvel accord, initiatives qui seront transmises pour adoption au Conseil de l'UE et au Parlement européen.

## **2. Prochain sommet bilatéral franco-britannique à Paris, le 10 mars 2023**

**Annoncée en octobre 2022, la première visite du Premier ministre britannique Rishi Sunak en France se fera, à Paris, le 10 mars 2023 à l'occasion d'un sommet franco-britannique.** Première rencontre de ce type depuis Sandhurst en 2018, ce sommet a pour ambition de marquer une remise à zéro nécessaire de la coopération bilatérale, après des années de relations tendues.

Ce sera l'occasion pour les deux dirigeants **d'approfondir la coopération entre le Royaume-Uni et la France dans une pluralité de domaines.** Les échanges devraient notamment se concentrer sur trois sujets clés : la migration, l'énergie et la politique étrangère. La coopération en matière de défense sera également abordée lors du sommet.

Dans l'ensemble, les visions des deux pays se sont rapprochées ces dernières années, par exemple concernant le domaine de l'immigration. Lors de leur première rencontre en marge de la COP27 à Charm-el-Cheikh en Égypte, le 7 novembre dernier, Rishi Sunak a affirmé vouloir « *coopérer étroitement* » avec la France à ce sujet.

**En ce sens, la France et le Royaume-Uni ont signé, le 14 novembre dernier, un nouvel accord pour lutter ensemble contre les traversées de migrants dans la Manche.** Cet accord prévoit notamment que les Britanniques versent 72,2 millions d'euros en 2022-2023 à la France qui, en contrepartie, augmentera de 40 % ses forces de sécurité (350 policiers et gendarmes supplémentaires, dont des réservistes) sur ses plages d'où partent les migrants à destination du Royaume-Uni.

**À l'approche du sommet franco-britannique, la coopération en matière de défense reste la pierre angulaire de la relation bilatérale.** Alors que la guerre en Ukraine se poursuit, elle accroît les raisons de reprendre une coopération plus étroite entre le Royaume-Uni et la France en matière de défense. Emmanuel Macron a souligné sa volonté de renforcer le partenariat de défense avec le Royaume-Uni, qui a été impulsé par le traité de Lancaster House en 2010 mais ralenti depuis le Brexit. *"Je souhaite que nous reprenions activement le fil de notre dialogue sur les opérations, les capacités, le nucléaire et le domaine hybride"*, a

déclaré Emmanuel Macron le 9 novembre 2022 en présentant la nouvelle stratégie française en matière de défense.

Plus récemment, lors de son discours de vœux aux armées du 20 janvier 2023, le Président de la République a de nouveau mentionné le Royaume-Uni comme un « *partenaire structurant* » de la France en matière de défense en évoquant le sommet bilatéral à venir.

## II/ SUJETS SECTORIELS

### 1. La pêche, sujet de friction franco-britannique

Des discussions sont en cours en matière de pêche entre le gouvernement britannique et les îles anglo-normandes d'une part, la Commission et la France d'autre part. Il s'agit de sujets techniques mais qui revêtent une sensibilité politique forte.

**Le 17 février dernier, Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer, a présenté le bilan du plan de sortie de flotte (ou « plan d'accompagnement individuel ») visant à soutenir la filière pêche face aux conséquences du Brexit.** Sur 2 860 bateaux immatriculés sur les côtes de la Manche, de Bretagne et de l'Atlantique, 164 dossiers avaient été déposés. Seuls 90 bateaux ont finalement été retenus, soit 3 % de la flotte, et devraient être détruits contre indemnisation. A ainsi été prévue une enveloppe financière maximale de 65 millions d'euros, financée par la Commission européenne grâce à la réserve d'ajustement au Brexit.

Par ailleurs, des tensions ont refait surface au sujet des îles anglo-normandes de Jersey et de Guernesey. Après le refus de ces îles de délivrer des licences de pêche au lendemain du Brexit, un nouveau motif de crispation a ressurgi. **Les gouvernements de Jersey et Guernesey ont, dans un communiqué, mardi 31 janvier 2023, dévoilé les modalités des permis de pêche en vigueur dans leurs eaux à partir du 1<sup>er</sup> février.** Les îles anglo-normandes ont ainsi décidé d'instaurer un contrôle, par les autorités des deux îles, de conditions relatives à « l'ampleur et la nature » de la pêche pratiquée par les bateaux français dans leurs eaux. Cette annonce a suscité de vives inquiétudes de la part des pêcheurs français.

En outre, **le Conseil de l'UE a approuvé en décembre 2022 un accord sur les possibilités de pêche pour 2023 entre l'UE et le Royaume-Uni ainsi que pour certains stocks d'eau profonde pour 2023 et 2024,** garantissant les droits de pêche des pêcheurs de l'UE dans l'Atlantique et la mer du Nord.

L'Union européenne et le Royaume-Uni se sont mis d'accord sur les quotas de pêche dans leurs eaux partagées. Britanniques et Européens se sont entendus sur les totaux admissibles de captures (TAC) autorisés pour 74 stocks dans les eaux dont ils gèrent conjointement les ressources dans l'Atlantique et la mer du Nord.

L'accord trouvé « *garantit des possibilités de pêche de plus de 350 000 tonnes pour la flotte de l'UE, estimées à environ 1 milliard d'euros sur la base des prix de débarquement historiques corrigés de l'inflation* », a relevé la Commission. Des quotas supplémentaires seront fixés ultérieurement pour le sprat (mer du Nord et Manche) et le lançon (mer du Nord).

## **2. Le Royaume-Uni devrait réintégrer Horizon Europe**

À l'occasion des discussions autour du nouveau cadre de Windsor, a été évoquée la **réintégration du Royaume-Uni dans le programme Horizon Europe**, destiné au financement de l'UE pour la recherche. Depuis janvier 2021, la participation du Royaume-Uni était en suspens, conditionnée à l'issue des négociations sur le protocole nord-irlandais.

Lors de sa conférence de presse, **Ursula von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, a indiqué qu'elle était prête à rouvrir la question de la participation des Britanniques à Horizon Europe.**

Cette annonce a été accueillie avec soulagement par les associations d'universités et d'organismes de recherche britanniques et européens. Dans une déclaration commune<sup>3</sup>, 17 d'entre elles saluent « *un pas essentiel vers la sauvegarde de la collaboration scientifique au-delà des frontières* ». Elles soulignent que « *la collaboration en matière de recherche sera essentielle pour que le Royaume-Uni et l'Union européenne puissent relever les défis [liés à la crise climatique] et les surmonter* ». Les signataires demandent « *avec insistance que la volonté politique et l'engagement perdurent, afin de finaliser l'association du Royaume-Uni aux programmes de R&I de l'UE, et ce sans délai* ».

De son côté, dans un communiqué du 2 mars 2023<sup>4</sup>, l'association des universités européennes « *se félicite vivement* » de l'annonce de la présidente de la Commission. « *Compte tenu du nouvel esprit de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, et de l'intérêt commun évident de travailler ensemble dans la recherche et l'innovation, les universités européennes espèrent que la période d'incertitude prend fin* », ajoute l'association, qui attend « *avec impatience une ère de relations stables* ».

Reste à définir les modalités, notamment financières, de l'association du Royaume-Uni à Horizon Europe lors de prochaines discussions entre la Commission européenne et le Royaume-Uni.

## **3. Fin de la procédure d'infraction contre le Royaume-Uni en matière de ressources propres traditionnelles**

Le 15 février 2023, la Commission européenne a annoncé la clôture de la **procédure d'infraction contre le Royaume-Uni après que celui-ci s'est acquitté des ressources propres traditionnelles et des intérêts dus au budget de l'UE**. La Commission avait ouvert une procédure le 8 mars 2018 après un rapport de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) dont il ressortait que des importateurs britanniques n'avaient pas réglé les droits de douane prévus.

Après plusieurs échanges entre la Commission et le Royaume-Uni, l'affaire avait été portée devant la Cour de justice de l'UE qui a rendu son arrêt le 8 mars 2022. Sur cette base, la Commission a recalculé les montants dus et le Royaume-Uni a en retour versé l'intégralité des montants correspondants.

<sup>3</sup> [https://www.leru.org/files/2023.03.02\\_Horizon-Europe-association-sector-statement.pdf](https://www.leru.org/files/2023.03.02_Horizon-Europe-association-sector-statement.pdf)

<sup>4</sup> <https://eua.eu/resources/news/1021-european-commission-opens-the-door-for-uk-association-to-horizon-europe.html>